



Département de
l'Allier
Arrondissement
de Moulins
Canton de
Bourbon-
l'Archambault

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240314-DEL202403_12-DE



SÉANCE DU 14 MARS 2024

Mairie de SAINT-PLAISIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 14 mars 2024 à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Alain POUSSET, Anthony TALABARD, Jacky CAVA, Gilles BERNADON, Liliane JENIN.

Étaient absents : Manon BADET-BLOIS,

Étaient excusés : Magali PARIS, Audrey FARGEIX

CAVA Jacky a été désigné Secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représentés :

Suffrages exprimés : 7

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 19.03.2024

Le Maire

- Certifiée sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

OBJET : DEMANDE SUBVENTION GROUPEMENT BOCAGE ALLIER FOOTBALL

Monsieur le Maire fait entendre lecture à l'assemblée du courrier reçu du Groupement Bocage Allier Football pour une demande de subvention de fonctionnement. Ce groupement est constitué de plusieurs clubs de football dont Saint-Plaisir, Cérilly, Coulevre, Lurcy-Levis et Pouzy-Mésangy.

Les fonds collectés financeront l'achat de maillots et d'équipement nécessaire à une école de football.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DECIDE de verser une somme de 500 € au Groupement Bocage Allier Football,

INSCRIT la somme au budget, article 65748.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier THEVENOUX